

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 25161
---	--	----------------------------

SEANCE du : 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h41 et de 20h47 à 20h55	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau
Arnaud PRINTEMPS, pouvoir à Yannick CHARRIER	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Bruno BODIN	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE	Rodolph THIBAudeau	Sandra CAILTON, de 20h41 à 20h47

Secrétaire de séance : Marinette TALLIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Commune déléguée de Clazay : cession d'un terrain à CLE OUEST

Dossier présenté par Thierry BAUDOUIN

Dans le cadre de l'aménagement de la 2^{ème} tranche du lotissement le quart à Clazay, la société CLE OUEST PROMOTION va prendre en charge la construction de 6 logements sociaux.

Il s'agit de la partie du terrain d'une superficie d'environ 2 750 m² (à confirmer après bornage) à prendre sur la parcelle cadastrée 093AH0217, située en limite de la route de Clazay (voir plan joint). CLE OUEST PROMOTION construira 6 logements sociaux en maisons groupées.

Les conditions de vente sont les suivantes :

- Prix de vente de ONZE MILLE EUROS HORS TAXES (11 000 € HT)
- Frais de bornage à la charge de la commune
- Frais d'acte notarié à la charge de CLE OUEST PROMOTION

CLE OUEST PROMOTION participera aux coûts d'extension du réseau des eaux usées en partenariat avec l'AGGLO2B.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20251121-DG_DEL_2025_161-DE
 Date de télétransmission : 21/11/2025
 Date de réception préfecture : 21/11/2025

Vu l'avis de France Domaine ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CEDER** un terrain d'environ 2 750 m² (à confirmer après bornage) à prendre sur la parcelle cadastrée 093AH0217 pour un prix de vente de ONZE MILLE EUROS HORS TAXES (11 000 €) aux conditions de vente indiquées ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, notamment l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mafinette TALLIER



Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20251121-DG_DEL_2025_161-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025

21 NOV. 2025